الجمهوريــة الجزائريــة الديمقراطيــة الشعبيــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE

وزارة المالية المديرية العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية التنظيم والتنفيذ المحاسبي للميزانيات

INSTRUCTION N° 03 DU 04 FEVRIER 2008

- Objet: Gestion comptable de l'Office du Parc National du Tassili.
 - Création du sous-compte n°97 au sein du compte 402 003 « Etablissements publics nationaux –service financier ».
- <u>Références</u>: Décret n°87-88 du 21 avril 1987 portant réorganisation de l'office du parc national du Tassili.
 - Arrêté n°02 du 03 février 2008 portant désignation du trésorier de la wilaya d'Illizi aupès de l'Office du Parc National du Tassili.

I – DISPOSITIONS GENERALES

Le décret n°87-88 du 21 avril 1987 visé en référence, a créé l'Office du Parc National du Tassili.

L'Office du Parc National du Tassili est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Par arrêté n°02 du 03 février 2008 le trésorier de la wilaya d'Illizi a été désigné en qualité d'agent comptable auprès de l'établissement sus-cité.

II – DISPOSITIONS COMPTABLES

Pour permettre la comptabilisation des opérations financières de l'Office précité, il est créé dans la nomenclature des comptes du Trésor, au sein du compte 402 003 « Etablissements publics nationaux –service financier » le sous-compte 97 intitulé « Office du Parc National du Tassili ».

Ce sous-compte est subdivisé en deux lignes :

- 971 : Exercice courant,
- 973 : OHB.

Le sous-compte 97 enregistre :

En recettes:

- les subventions allouées par l'Etat, les collectivités locales et organismes publics;
- les dons et legs;
- les ressources diverses liées à l'activité du Parc.

En dépenses :

- les dépenses de fonctionnement ;

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRES:

Pour exécution:

- Trésorerie principale
- Agence comptable centrale du Trésor

Pour information:

- Cour des comptes
- Inspection générale des finances
- Inspection des services comptables
- Ministère de la Culture
- Office du Parc National du Tassili
- Direction de la normalisation et de la modernisation comptable
- Directions régionales du Trésor
- Trésorerie centrale
- Trésoreries de wilaya.